

N° 22

29 MAI

2008

hebdomadaire

Page 1089

à 1140

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1091 **Formation continue** (RLR : 112-1)
Greta labellisés “GretaPlus” au 4 avril 2008.
Décision du 22-5-2008 (NOR : MENE0800422S)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1092 **Brevet des métiers d’art** (RLR : 545-3b)
Création du brevet des métiers d’art “horlogerie”.
A. du 21-4-2008. JO du 8-5-2008 (NOR : MENE0810104A)
- 1096 **Certificat d’aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)
CAP “cuisine”.
A. du 22-4-2008. JO du 8-5-2008 (NOR : MENE0810317A)
- 1099 **Certificat d’aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)
Définition et conditions de délivrance du CAP “esthétique, cosmétique, parfumerie”.
A. du 22-4-2008. JO du 8-5-2008 (NOR : MENE0810296A)
- 1101 **Certificat d’aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)
CAP “pâtissier”.
A. du 23-4-2008. JO du 8-5-2008 (NOR : MENE0810427A)

PERSONNELS

- 1103 **Mutations** (RLR : 804-0)
Opérations de mutation des personnels de direction - rentrée 2009.
N.S. n° 2008-069 du 22-5-2008 (NOR : MEND0800425N)
- 1104 **Enseignements adaptés** (RLR : 723-3c ; 826-1)
Modules de formation d’initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés.
N.S. n° 2008-064 du 13-5-2008 (NOR : MENE0800417N)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1129 **Vacances de postes**
Enseignants au CNED.
Avis du 22-5-2008 (NOR : MENY0800409V)
- 1133 **Vacances de postes**
Enseignants à la Cité des sciences et de l’industrie (CSI) - rentrée 2008.
Avis du 22-5-2008 (NOR : MENE0800432V)
- 1135 **Vacances de postes**
Enseignants auprès des établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication - rentrée 2008.
Avis du 22-5-2008 (NOR : MENE0800433V)

ORGANISATION GÉNÉRALE

**FORMATION
CONTINUE**

NOR : MENE0800422S
RLR : 112-1

DÉCISION DU 22-5-2008

MEN
DGESCO A2-4

Greta labellisés “GretaPlus” au 4 avril 2008

*Vu N.S. n° 2001-111 du 15-6-2001 ; listes publiées
au B.O. n° 24 du 15-6-2006, au B.O. n° 1 du 4-1-2007,
au B.O. n° 19 du 10-5-2007, au B.O. n° 1 du 3-1-2008*

Il est décidé

Article 1 - La liste des groupements d'établissements bénéficiant du label “GretaPlus” est

complétée par les Greta dont les noms figurent en annexe de la présente décision.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 22 mai 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Annexe

Académie de Caen

Greta du Cotentin pour l'ensemble de ses formations et prestations.

Greta des Estuaires pour l'ensemble de ses formations et prestations.

Greta Sud Normandie pour l'ensemble de ses formations et prestations.

Académie de Lille

Greta du Douaisis pour les champs de l'orientation et de l'accompagnement vers l'emploi.

Académie de Poitiers

Greta de Vienne pour les formations sur mesure tertiaire et enseignement général.

Académie de Rennes

Greta de Lorient Quimperlé pour les formations du pôle bâtiment.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**BREVET
DES MÉTIERS D'ART**

NOR : MENE0810104A
RLR : 545-3b

ARRÊTÉ DU 21-4-2008
JO DU 8-5-2008

MEN
DGESCO A2-2

Création du brevet des métiers d'art "horlogerie"

*Vu code de l'éducation, not. art. D. 337-125 à D.337-138 ;
A. du 20-5-1999 ; avis de la CPC des arts appliqués
du 19-12-2007 ; avis du CSE du 20-3-2008*

Article 1 - Il est créé un brevet des métiers d'art "horlogerie" dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Ce diplôme est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation.

Article 2 - Le référentiel de certification du brevet des métiers d'art "horlogerie" est défini en annexe I du présent arrêté.

Article 3 - L'accès en première année du cycle d'études conduisant au brevet des métiers d'art "horlogerie" est ouvert aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle "horlogerie".

Article 4 - La durée de la formation en milieu professionnel est de douze semaines. Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

Les horaires et l'organisation des enseignements sont définis en annexe III du présent arrêté.

Article 5 - Sont admis à se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du brevet des métiers d'art "horlogerie" :

- les candidats visés à l'article 3 ci-dessus qui ont suivi la formation préparant au brevet des métiers d'art "horlogerie" ;

- les candidats qui ont occupé pendant cinq ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du brevet des métiers d'art "horlogerie" et possédant un diplôme de niveau V du champ d'activités professionnelles de l'horlogerie.

Article 6 - Le règlement d'examen est fixé à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 7 - La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe V du présent arrêté.

Article 8 - Les candidats préparant le brevet des métiers d'art "horlogerie" soit par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, soit par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilités par le recteur, soit par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public, passent l'examen en cinq épreuves sous forme ponctuelle et trois épreuves évaluées par contrôle en cours de formation.

Les candidats préparant le brevet des métiers d'art "horlogerie" soit par la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, soit par la voie de l'apprentissage dans un centre de

formation d'apprentis ou une section d'apprentissage non habilités, soit par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement privé, les candidats ayant suivi la préparation par la voie de l'enseignement à distance, ainsi que ceux qui se présentent au titre de l'expérience professionnelle, passent l'examen en huit épreuves ponctuelles.

Article 9 - Les candidats qui ne peuvent subir l'épreuve d'éducation physique et sportive pour une raison de santé en sont dispensés à condition de produire un certificat délivré par un médecin concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires.

Les candidats ayant suivi la préparation au brevet des métiers d'art "horlogerie" par la voie de la formation professionnelle continue ainsi que les candidats se présentant à l'examen au titre de leur activité professionnelle peuvent être dispensés, sur leur demande, de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Article 10 - Le brevet des métiers d'art "horlogerie" est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, d'une part, aux épreuves professionnelles, d'autre part, à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme.

Les candidats ajournés à l'examen conservent, sur leur demande, les notes égales ou supé-

rieures à 10 sur 20 obtenues aux domaines, dans la limite de cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Article 11 - La première session d'examen du brevet des métiers d'art "horlogerie" organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2010.

Article 12 - Le baccalauréat professionnel "artisanat et métiers d'art - option horlogerie -" créé par l'arrêté du 29 juillet 1998 est **abrogé** à l'issue de la dernière session d'examen, qui aura lieu en 2009.

Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2010.

Article 13 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

*Nota - Les annexes III et IV sont publiées ci-après.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse
suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>*

A **nnexe III**

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

| PÉRIODE DE FORMATION EN LYCÉE | HORAIRES ANNUELS | | HORAIRE HEBDOMADAIRE INDICATIF |
|--|--|--|---|
| | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | |
| DOMAINE A 1 Formation professionnelle et technologique - Enseignement professionnel - Mathématiques, physique-chimie - Économie-gestion | 392 (56 + 336) (a) 84 (56 + 28) (b) 28 | 350 (50 + 300) (a) 75 (50 + 25) (b) 25 | 14 (2 + 12) (a) 3 (2 + 1) (b) * 1 |
| DOMAINE A 2 - Français, histoire-géographie - Langue vivante | 112 (84 + 28) 56 | 95 (75 + 20) 50 | 4 (3 + 1) (b) (c) 2 |
| DOMAINE A 3 Enseignements artistiques - Culture artistique - Arts appliqués | 56 112 | 50 100 | 2 4 |
| DOMAINE A 4 Éducation physique et sportive | 56 | 50 | 2 |
| TOTAL | 896 | 800 | 32 |
| Période de formation en milieu professionnel : | 12 semaines sur 2 années | | |

(a) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

(b) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectif réduit.

* Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement de la physique-chimie (mathématiques : 1 heure classe entière ; physique-chimie : 1 heure classe entière + 1 heure dédoublée).

(c) Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

A

nnexe IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| BREVET DES MÉTIERS D'ART HORLOGERIE | | Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics) | | Autres candidats | |
|---|--------------|--|---------------|----------------------|---------------|
| Épreuves | Coef. | Mode | Durée | Mode | Durée |
| Domaine A 1 | | | | | |
| E 1 : Épreuve professionnelle et technologique | 9 | CCF | | ponctuel pratique | 20 heures |
| E 2 : Mathématiques - Physique et chimie | 2 | ponctuel écrit | 2 heures | ponctuel écrit | 2 heures |
| E 3 : Présentation d'un dossier de réalisation | 4 | ponctuel oral | 30 min (a) | ponctuel oral | 30 min (a) |
| Domaine A 2 | | | | | |
| E 4 : Français- Histoire-géographie | 3 | ponctuel écrit | 4 heures 30 | ponctuel écrit | 4 heures 30 |
| E 5 : Langue vivante | 2 | CCF | | ponctuel oral | 20 min (b) |
| Domaine A 3 | | | | | |
| E 6 : Culture artistique | 4 | ponctuel écrit | 2 heures | ponctuel écrit | 2 heures |
| E 7 : Arts appliqués | 5 | ponctuel écrit | 6 heures | ponctuel écrit | 6 heures |
| Domaine A 4 | | | | | |
| E 8 : Éducation physique et sportive | 1 | CCF | | ponctuel pratique | |

CCF : Contrôle en cours de formation.

(a) Épreuve orale précédée de 20 minutes de préparation.

(b) Épreuve orale précédée de 20 minutes de préparation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS.

**CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE**

NOR : MENE0810317A
RLR : 545-0c

ARRÊTÉ DU 22-4-2008
JO DU 8-5-2008

MEN
DGESCO A2-2

CAP "cuisine"

*Vu code de l'éducation, not. art. D. 337-1 à D. 337-25 ;
A. du 17-6-2003 ; A. du 6-7-2004 ; avis de la CPC du
secteur tourisme-hôtellerie-restauration du 22-1-2008*

Article 1 - La liste des techniques culinaires publiée dans l'annexe I de l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé relative au référentiel d'activités professionnelles et au référentiel de certification est **remplacée** par la liste des techniques culinaires figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions relatives au règlement d'examen du certificat d'aptitude professionnelle "cuisine" publiées en annexe III de l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 - Les dispositions relatives à la définition des épreuves publiées en annexe IV de l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé sont **remplacées** par les dispositions figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 - Les correspondances entre les épreuves et unités de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 6 juillet 2004 susvisé et les épreuves et unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2010.

Article 6 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

*Nota - Les annexes II et IV sont publiées ci-après.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse
suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>*

Annexe II

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE | | | Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics) | Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels | |
|--|---------------|--------------|---|--|--------------|
| Épreuves | Unités | Coef. | Mode | Mode | Durée |
| UNITÉS PROFESSIONNELLES | | | | | |
| EP1 - Approvisionnement et organisation de la production culinaire | UP1 | 4 | CCF * | ponctuel écrit | 2 h 30 |
| EP2 - Productions culinaires | UP2 | 13 (1) | CCF | ponctuel pratique | 4 h 30 (2) |
| EP3 - Communication et commercialisation | UP3 | 1 | CCF | ponctuel oral | 10 min |
| UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL | | | | | |
| EG1 - Français et histoire-géographie | UG1 | 3 | CCF | ponctuel écrit et oral | 2 h 15 |
| EG2 - Mathématiques-sciences | UG2 | 2 | CCF | ponctuel écrit | 2 h |
| EG3 - Éducation physique et sportive | UG3 | 1 | CCF | ponctuel | |
| EG4 - Langue vivante ** | UG4 | 1 | CCF | ponctuel oral | 20 min |

(1) Dont coefficient 1 pour la Vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la Vie sociale et professionnelle.

* CCF : contrôle en cours de formation

** Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

Annexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS

| CAP cuisine Arrêté du 1er octobre 2001 dernière session 2005 | CAP cuisine Arrêté du 6 juillet 2004 version initiale dernière session 2009 | CAP cuisine Arrêté du 6 juillet 2004 modifié 2008 1ère session 2010 |
|---|---|---|
| Domaine professionnel (1) | Ensemble des unités professionnelles | Ensemble des unités professionnelles |
| EP1 - Approvisionnement et organisation de la production culinaire (2) | UP1 - Approvisionnement et organisation de la production culinaire + UP3 - Commercialisation et distribution de la production culinaire | |
| EP2 - Production culinaire | UP2 - Productions culinaires | UP2 - Productions culinaires |
| EP3 - Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise | | |
| Unités générales | Unités générales | Unités générales |
| EG1 - Français et histoire-géographie | EG1 - Français et histoire-géographie | EG1 - Français et histoire-géographie |
| EG2 - Mathématiques-sciences | EG2 - Mathématiques-sciences | EG2 - Mathématiques-sciences |
| EG4 - Éducation physique et sportive | EG3 - Éducation physique et sportive | EG4 - Éducation physique et sportive |
| EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère | EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère | EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère |

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes et unités :

1) La note égale ou supérieure à 10/20 obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles.

2) La note obtenue à EP1 Approvisionnement et organisation de la production culinaire (dernière session 2005) peut être reportée sur UP1 Approvisionnement et organisation de la production culinaire et UP3 Commercialisation et distribution de la production culinaire de l'arrêté du 6 juillet 2004 (dernière session 2009).

CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLENOR : MENE0810296A
RLR : 545-0cARRÊTÉ DU 22-4-2008
JO DU 8-5-2008MEN
DGESCO A2-2**D**éfinition et conditions de
délivrance du CAP "esthétique,
cosmétique, parfumerie"

*Vu code de l'éducation, not. art. D. 337-1 à D. 337-25 ;
A. du 17-6-2003 ; avis de la CPC du secteur coiffure,
esthétique et services connexes du 10-12-2007*

Article 1 - La définition et les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle "esthétique, cosmétique, parfumerie" sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3 - La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe II au présent arrêté.

Article 4 - Ce certificat d'aptitude professionnelle est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5 - La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Article 6 - Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation. Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 7 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1990 portant création du certificat d'aptitude professionnelle "esthétique-cosmétique : soins esthétiques-conseils-vente" et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1990 est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8 - La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle "esthétique, cosmétique, parfumerie" régie par les dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2010.

Article 9 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle "esthétique-cosmétique : soins esthétiques-conseils-vente" organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1990 aura lieu en 2009. À l'issue de cette dernière session, l'arrêté du 13 décembre 1990 est **abrogé**.

Article 10 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

*Nota - Les annexes III et V sont publiées ci-après.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse
suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>*

Annexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE | | | Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics) | Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels | Formation professionnelle continue (établissements publics habilités) | |
|---|---------------|--------------|---|---|--|-------------|
| Épreuves | Unités | Coef. | Mode | Mode | Durée | Mode |
| UNITÉS PROFESSIONNELLES | | | | | | |
| EP1 - Techniques esthétiques | UP1 | 8 (1) | CCF* | ponctuel pratique et écrit | 4 h 30 (2) | CCF |
| EP2 - Vente de produits et de prestations de services | UP2 | 3 | CCF | ponctuel oral | 30 min max. | CCF |
| EP3 - Sciences et arts appliqués à la profession | UP3 | 4 | ponctuel écrit | ponctuel écrit | 3 h | CCF |
| UNITÉS GÉNÉRALES | | | | | | |
| EG1 - Français et histoire-géographie | UG1 | 3 | CCF | ponctuel écrit et oral | 2 h 15 | CCF |
| EG2 - Mathématiques-sciences | UG2 | 2 | CCF | ponctuel écrit | 2 h | CCF |
| EG3 - Éducation physique et sportive | UG3 | 1 | CCF | ponctuel | | |
| EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère (3) | UF | | CCF | ponctuel oral | 20 min | CCF |

* CCF : contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour Vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour Vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

A

nnexe V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

| Certificat d'aptitude professionnelle esthétique-cosmétique : soins esthétiques-conseils-vente arrêté du 13 décembre 1990 dernière session 2009 | Certificat d'aptitude professionnelle esthétique, cosmétique, parfumerie présent arrêté première session 2010 |
|--|--|
| Domaine professionnel (1) | Ensemble des unités professionnelles |
| EP1 - Sciences appliquées (2) | EP3 - Sciences et arts appliqués à la profession |
| EP4 - Arts appliqués à la profession (2) | |
| EP2 - Techniques esthétiques | EP1 - Techniques esthétiques |
| EP3 - Vente-conseil | EP2 - Vente de produits et de prestations de services |
| Unités générales | Unités générales |
| EG1 - Français et histoire-géographie | EG1 - Français et histoire-géographie |
| EG2 - Mathématiques-sciences | EG2 - Mathématiques-sciences |
| EG4 - Éducation physique et sportive | EG3 - Éducation physique et sportive |
| EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère | EF - Épreuve facultative de langue vivante étrangère |

À la demande du candidat, et pendant la durée de validité des notes et unités :

(1) La note égale ou supérieure à 10 /20 obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

(2) Les notes obtenues aux épreuves EP1 et EP4 du diplôme régi par l'arrêté du 13 décembre 1990, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve EP3 du diplôme régi par le présent arrêté.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

NOR : MENE0810427A
RLR : 545-0c

ARRÊTÉ DU 23-4-2008
JO DU 8-5-2008

MEN
DGE5CO A2-2

CAP "pâtissier"

Vu code de l'éducation, not. at. D. 337-1 à D. 337-25 ;
A. du 17-6-2003 ; A. du 20-3-2007

Article 1 - Le tableau de correspondance d'épreuves et d'unités publiées en annexe V de l'arrêté du 20 mars 2007 susvisé portant création du CAP pâtissier est **remplacé** par le tableau de correspondance d'épreuves et d'unités annexé au présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

*Nota : L'annexe est publiée aci-après.
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse
suivante : <http://www.cndp.fr/outils/doc/>*

Annexe

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

| | |
|--|---|
| <p>Certificat d'aptitude professionnelle pâtissier-glacier-chocolatier-confiseur arrêté du 23 août 1993 dernière session 2008</p> | <p>Certificat d'aptitude professionnelle pâtissier arrêté du 20 mars 2007 modifié 2008 première session 2009</p> |
| DOMAINE PROFESSIONNEL (1) | ENSEMBLE DES UNITÉS PROFESSIONNELLES |
| EP1 - Pratique professionnelle, technologie et dessin EP2 - Réalisation | UP2 - Fabrication de pâtisseries (2) (4) |
| EP3 - Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et aux équipements EP4 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social | UP1 - Approvisionnement et gestion de stocks dans l'environnement professionnel de la pâtisserie (3) |
| UNITÉS GÉNÉRALES (5) | UNITÉS GÉNÉRALES |
| EG1 - Français et histoire-géographie | UG1 - Français et histoire-géographie |
| EG2 - Mathématiques et sciences | UG2 - Mathématiques et sciences |
| EG3 - Éducation physique et sportive | UG3 - Éducation physique et sportive |
| UF - Langues vivantes étrangères | UF - Langues vivantes étrangères |
| UF - Préparation traiteur | |

À la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes et unités :

- (1) La note égale ou supérieure à 10 /20 obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles.
- (2) Lorsque la note reportée sur UP2 a été obtenue avant la session 2005, elle est affectée du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle.
- (3) Les notes obtenues à EP3 Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et aux équipements et EP4 Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social régi par l'arrêté du 23 août 1993, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve UP1 Approvisionnement et gestion de stocks dans l'environnement professionnel de la pâtisserie.
- (4) Les notes obtenues à EP1 Pratique professionnelle, technologie et dessin et EP2 Réalisation régi par l'arrêté du 23 août 1993, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve UP2 Fabrication de pâtisseries.
- (5) Le report des notes d'enseignement général obtenues avant la session 2005 est régi par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 relatif aux unités générales du CAP.

P ERSONNELS

MUTATIONS

NOR : MEND0800425N
RLR : 804-0

NOTE DE SERVICE N°2008-069
DU 22-5-2008

MEN
DE B2-3

Opérations de mutation des personnels de direction - rentrée 2009

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux vice-recteurs ; aux personnels de direction ; au chef
de service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-
Miquelon*

■ Afin d'améliorer l'information des personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée 2009, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mouvement, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats à la mutation.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Les modalités de recensement des postes

Sont notamment concernés, les personnels qui, au 1er septembre 2009 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel (article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001).

Sont concernés également, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1er septembre 2009 et qui devront avoir reçu une nouvelle affectation à cette date.

Les intentions de participer au prochain mouvement seront saisies par internet sur le site : <http://www.education.gouv.fr> - rubrique "personnels d'encadrement".

II - Le calendrier

La saisie des intentions de participer au prochain mouvement s'effectuera du 2 au 30 juin 2008. Le traitement de ces informations permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats à la mutation dès l'ouverture du serveur, en octobre 2008.

Ainsi, à la publication des postes vacants s'ajoutera simultanément celle des postes susceptibles de l'être, de sorte qu'une meilleure connaissance des possibilités de mutation permettra à chaque candidat d'accroître ses chances d'obtenir un poste conforme à son projet professionnel.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice de l'encadrement
Ghislaine MATRINGE

**ENSEIGNEMENTS
ADAPTÉS**

NOR : MENE0800417N
RLR : 723-3c ; 826-1

**NOTE DE SERVICE N°2008-064
DU 13-5-2008**

**MEN
DGESCO A1-5**

Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés

*Réf. : D. n° 2004-13 du 5-1-2004 ; A. du 5-1-2004 ;
C. n° 2004-026 du 10-2-2004*

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices
et directeurs des services départementaux de l'éducation
nationale*

■ En application des articles 4 et 9 du décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 relatif à la création du CAPA-SH et du 2CA-SH, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) à l'intention des enseignants titulaires des premier et second degrés. Ils ont vocation à offrir aux enseignants spécialisés un approfondissement de compétences et à permettre à des enseignants non spécialisés de développer de premières compétences pour la prise en charge scolaire d'élèves handicapés présentant des besoins éducatifs particuliers. Chaque module est construit autour d'une grande thématique de la scolarisation des élèves handicapés : scolarisation en unité pédagogique d'intégration (UPI), troubles spécifiques du langage, troubles envahissants du développement, troubles importants du comportement, troubles sévères des apprentissages, modalités de communication des élèves sourds ou malentendants en situation de scolarisation (LSF), et l'apport des technologies informatiques pour les élèves handicapés sensoriels ou moteur. Vous trouverez, en annexe à la présente note, la liste des modules proposés pour l'année scolaire 2008-2009.

Il vous appartient de procéder au recueil des candidatures à ces modules qui s'inscrivent dans le cadre de la formation continue des enseignants. Vous serez particulièrement attentifs aux publics spécifiquement visés pour proposer des candidatures conformes aux indications données. Pour les enseignants du second degré, les candidatures sont soumises à l'accord du chef d'établissement pour assurer la participation effective des personnels concernés aux dates prévues.

Après consultation des instances paritaires compétentes, les listes des candidats des premier et second degrés seront regroupées au niveau académique, afin de les transmettre à mes services.

À cet effet, les services académiques procéderont à l'inscription des candidats **avant le 19 septembre 2008**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : https://gaia.orion.education.fr/pnnp/entree_responsable.jsp

Après validation des inscriptions par la DGESCO, il appartiendra aux services académiques de transmettre la liste des personnes retenues aux services départementaux, afin que chacun en ce qui le concerne, puisse établir les ordres de mission. Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141, article de regroupement 02, action 10 pour les personnels du second degré, ou sur les crédits du programme 140, article de regroupement 02, action 4 pour les personnels du premier degré.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

A

nnexe**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE****SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS LE SECOND DEGRÉ****Scolarisation des élèves handicapés au collège**

Identifiant : 08NDGS0318

Public concerné : Enseignants titulaires du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation des élèves handicapés.

Objectifs :

- Connaître la loi du 11 février 2005 et ses conséquences.
- Mettre en œuvre des principes de différenciation, d'adaptation et de compensation.
- Prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap.
- Travailler en partenariat dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Contenus pédagogiques proposés :

- Les principes et les conséquences de la loi du 11 février 2005.
- Différenciation, adaptation et compensation pour la scolarisation des élèves handicapés.
- Pratiques pédagogiques adaptées : dyslexie et disciplines littéraires, handicap moteur et EPS, déficiences sensorielles et disciplines scientifiques, handicap mental et différentes disciplines du collège.
- Objectifs d'apprentissage, socle commun et évaluation.
- Identification des invariants permettant de construire un cadre conceptuel et des outils pédagogiques compatibles avec une pluralité de handicaps.
- Mise en œuvre du PPS : rôle de l'enseignant, place de l'AVS, partenariat avec le secteur médico-social.
- Témoignages et échanges de pratiques.

Dates : du lundi 12 janvier 2009, 13 heures 30 au vendredi 19 janvier 2009, 13 heures.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Lieu : IUFM d'Auvergne, site de Clermont-Ferrand, 36, avenue Jean Jaurès, 63407 Chamalières.

Opérateur principal : IUFM d'Auvergne.

Intervenants : Formateurs IUFM, enseignants spécialisés.

Nombre de participants : 20 personnes.

Scolarisation et professionnalisation des élèves handicapés en UPI de lycée

Identifiant : 08NDGS0322

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation des élèves handicapés en UPI, conseillers d'orientation-psychologues.

Objectifs :

- Proposer un parcours de formation pour les élèves scolarisés en UPI de lycée dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation.
- Réfléchir à la spécificité et à la complémentarité des rôles de chacun des partenaires : créer une culture commune à tous les acteurs de la scolarisation.
- S'inscrire dans la perspective de l'insertion professionnelle et sociale des élèves handicapés.

Contenus pédagogiques proposés :

- Adaptations pédagogiques et réponses aux besoins de formation des élèves d'UPI, échanges de pratique.
- Validation des acquis disciplinaires et des acquis professionnels : des savoirs premiers aux compétences professionnelles, présentation d'outils.
- Fonctionnement de l'UPI : mise en œuvre pédagogique du projet personnalisé de scolarisation et partenariat.
- Réflexion sur la spécificité et la complémentarité des rôles de chacun des partenaires (enseignants, AVS, personnels sociaux, médicaux, éducatifs...).
- Insertion professionnelle des élèves d'UPI : connaissance des dispositifs institutionnels et des partenaires, outils de liaisons et d'orientation.

Dates : du lundi 19 janvier 2009, 14 heures au vendredi 23 janvier 2009, 12 heures.

Durée : 24 heures (1 semaine).

Lieu : IUFM de Midi-Pyrénées, 181, avenue de Muret, 31076 Toulouse cedex.

Opérateurs principaux : Rectorat de Toulouse et IUFM de Midi-Pyrénées.

Intervenants : Formateurs IUFM, inspecteurs de l'éducation nationale, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (MDPH, structures médico-sociales et associatives).

Nombre de participants : 20 personnes.

La scolarisation des élèves handicapés dans le second degré

Identifiant : 08NDGS0324

Public concerné : Enseignants titulaires du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation des élèves handicapés, conseillers d'orientation-psychologues.

Objectifs :

- Apporter des éclairages pour favoriser la compréhension de l'impact du handicap sur les processus d'apprentissages.
- Approfondir la réflexion sur les démarches d'enseignement et la construction de parcours scolaires cohérents dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation et de la formation.
- Travailler en équipe en établissant les collaborations pédagogiques et les partenariats nécessaires.
- Élaborer des adaptations pédagogiques et dégager des invariants, travailler par compétences et penser l'évaluation dans le cadre du socle commun.

Contenus pédagogiques proposés :

- La loi du 11 février 2005, les dispositifs de scolarisation et les partenariats.
- Résonances du handicap.
- Troubles et besoins éducatifs particuliers de l'adolescent handicapé : conséquences sur les apprentissages scolaires.
- Travail en équipe, rôle de l'AVS (auxiliaire de vie scolaire) et des autres partenaires dans la mise en œuvre du PPS.
- Pédagogie adaptée : définition, conception et élaboration de pratiques pédagogiques adaptées.
- Modalités d'évaluation dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.
- Réflexion sur l'orientation professionnelle.
- Expériences et pratiques de scolarisation des élèves handicapés.
- Échanges de pratiques, ateliers, mise en commun.

Dates : du lundi 30 mars 2009, 10 heures au vendredi 3 avril 2009, 15 heures.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Lieu : Rectorat de Paris, 94, avenue Gambetta, 75020 Paris.

Opérateur principal : Délégation académique à la formation (DAFOR), rectorat de Paris.

Intervenants : Universitaires, formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 25 personnes.

TROUBLES IMPORTANTS DES FONCTIONS COGNITIVES (2ND DEGRÉ)

Scolarisation des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives dans le second degré

Identifiant : 08NDGS309

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles, conseillers d'orientation-psychologues.

Objectifs :

- Approfondir la réflexion sur la construction de parcours scolaires cohérents, du collège au lycée, pour les élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.
- Élaborer des démarches pédagogiques adaptées.
- Envisager les collaborations pédagogiques et partenariats nécessaires, notamment pour la sensibilisation aux champs professionnels et à la formation professionnelle ultérieure.

Contenus pédagogiques proposés :

- Troubles, besoins, adolescence et situation de handicap
- . Approfondissement des connaissances relatives aux troubles importants de la cognition et des perturbations qu'ils induisent dans les processus d'apprentissage.
- . Examen des difficultés rencontrées par les élèves dans les apprentissages scolaires et pratiques pédagogiques adaptées, à partir de l'expérience acquise par les stagiaires dans leurs champs disciplinaires.
- . Réflexion sur la problématique "adolescence et situation de handicap" à partir de l'expérience professionnelle des stagiaires.
- Projet personnalisé de scolarisation dans le parcours de formation
- . Démarche de mise en œuvre du PPS. Les modalités de scolarisation.
- . Travail en partenariat : rôle, fonction et collaboration des différents intervenants.
- . Éducation à l'orientation pour les élèves : utilisation des ressources du milieu scolaire.
- Sensibilisation aux diverses trajectoires professionnelles après le collège.
- . Politiques locales d'orientation et d'insertion socio-professionnelles, les ressources, les expériences innovantes.

Dates : du lundi 1er décembre 2008, 10 heures au vendredi 5 décembre 2008, 12 heures et du lundi 23 mars 2009, 10 heures au vendredi 27 mars 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, enseignants et personnels du 2nd degré, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 25 personnes.

Scolarisation d'élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives, dans des unités pédagogiques (UPI)**Identifiant :** 08NDGS0320**Public concerné :** Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation des élèves handicapés, conseillers d'orientation-psychologues.**Objectifs :**

- Connaître les dispositifs de scolarisation des élèves handicapés.
- Travailler en équipe et en partenariat : familles, équipes de soin, équipes pédagogiques.
- Concevoir des démarches pédagogiques adaptées.

Contenus pédagogiques proposés :

- Troubles importants des fonctions cognitives, handicap mental, troubles psychiques : apport de connaissances et prise en charge.
- Conséquences de ces troubles sur les apprentissages : observation et évaluation des besoins des élèves.
- De l'individu au groupe : réflexion autour de la différenciation et des démarches pédagogiques adaptées.
- Mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) : le dispositif UPI, objectifs, évolutions.
- Travail en équipe, place de l'AVS, partenariat et cohérence des interventions ; relations avec les familles.
- Témoignages et échanges de pratiques.

Dates : du lundi 12 janvier 2009, 13 heures au vendredi 16 janvier 2009, 13 heures.**Durée :** 26 heures (1 semaine).**Lieu :** IUFM de Grenoble, 30, avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble.**Opérateur principal :** Université Joseph Fourier, IUFM de l'académie de Grenoble.**Intervenants :** Formateurs IUFM, enseignants, structures médico-sociales.**Nombre de participants :** 20 personnes.

COORDINATION D'UPI - TFC

Coordonner une UPI en lycée professionnel pour élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

Identifiant : 08NDGS0311

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option D concernés par l'installation et le fonctionnement d'une UPI en lycée professionnel.

Objectifs :

Identifier, clarifier, expliciter et formaliser les rôles et fonctions du coordinateur d'UPI en lycée professionnel afin de permettre au stagiaire de construire une démarche applicable sur le terrain, qu'il s'agisse de contribuer à l'installation ou au fonctionnement d'une UPI en lycée professionnel, pour des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Contenus pédagogiques proposés :

- Exploration des cadres et des spécificités de l'UPI en lycée professionnel : le cadre législatif et réglementaire, le projet personnalisé de scolarisation, le projet de formation professionnelle.
- Rôle du coordonnateur d'UPI dans l'installation, l'organisation et l'animation du dispositif UPI, en envisageant principalement l'angle du partenariat.
- Rôle du coordonnateur auprès de l'élève présentant des troubles cognitifs par rapport à sa scolarisation au sein du lycée professionnel, à l'élaboration et la mise en œuvre de son projet de formation professionnelle.
- Conférences, échanges de pratiques professionnelles, étude de dispositifs d'UPI fonctionnant en lycée professionnel et de parcours de formation d'élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Dates : du lundi 12 janvier 2009, 10 heures au vendredi 16 janvier 2009, 12 heures.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs, enseignants.

Nombre de participants : 15 à 25 personnes.

La fonction de coordonnateur dans les UPI accueillant des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives**Identifiant :** 08NDGS0314**Public concerné :** Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option D assurant, ou étant amenés à assurer les fonctions de coordonnateurs en UPI pour des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.**Objectifs :**

- Former à la coordination d'une UPI, en collège et en lycée professionnel, dans tous ses aspects : pédagogique, éducatif, réglementaire, administratif, relationnel...
- Réfléchir à la spécificité et à la complémentarité des rôles de chacun des partenaires (sociaux, médicaux, éducatifs, AVS...) pour mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et le projet d'insertion professionnelle.

Contenus pédagogiques proposés :

- Réflexion sur la spécificité et la complémentarité des rôles de chacun des partenaires (enseignants, sociaux, médicaux, éducatifs, AVS...).
- La place de l'enseignant chargé de coordination de l'UPI accueillant des élèves qui présentent des troubles importants des fonctions cognitives en EPLE dans ses aspects administratifs, organisationnels, pédagogiques et éducatifs, son rôle et sa participation dans le processus d'orientation de l'élève.
- Connaissance des dispositifs institutionnels d'insertion professionnelle, des outils de liaisons et d'orientation.

Dates : du lundi 12 janvier 2009, 14 heures au vendredi 16 janvier 2009, 12 heures.**Durée :** 25 heures (1 semaine).**Lieu :** IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.**Opérateur principal :** IUFM de l'académie de Lyon.**Intervenants :** Formateurs IUFM, enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, corps d'encadrement, MDPH, intervenants extérieurs (centre de référence, structures médico-sociales, collectivités locales).**Nombre de participants :** 30 personnes.

TROUBLES IMPORTANTS DU COMPORTEMENT

Modalités de scolarisation des élèves présentant des troubles à manifestations comportementales

Identifiant : 08NDGS0310

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation d'élèves présentant ce type de troubles.

Objectifs :

Permettre aux enseignants de mieux comprendre ces troubles et de mettre en œuvre des démarches pédagogiques adaptées et des aides spécialisées répondant aux besoins particuliers de ces élèves.

- Informer sur les différentes conceptions et les débats actuels sur les troubles du comportement, les différentes catégories de troubles, leurs manifestations.
- Analyser les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations et leurs conséquences sur les apprentissages scolaires.
- Expliciter les besoins particuliers de ces élèves pour adapter les pratiques d'enseignement.
- Élaborer les actions pédagogiques et les aides spécialisées à mettre en œuvre dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Contenus pédagogiques proposés :

- Définitions des troubles du comportement, débats actuels.
- Approches croisées de ces troubles dans une perspective d'articulation et de complémentarité des interventions.
- Conceptions et mise en œuvre de démarches d'enseignement auprès de ces élèves.
- Élaboration de la posture de l'enseignant face aux troubles du comportement des élèves.
- Les enjeux du travail de collaboration et de partenariat, notamment avec les parents, pour la prise en charge et le suivi de ces élèves.

Dates : du lundi 8 décembre 2008, 10 heures au vendredi 12 décembre 2008, 12 heures et du lundi 16 mars 2009, 10 heures au vendredi 20 mars 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 20 personnes.

Modalités de scolarisation des élèves présentant des troubles importants du comportement

Identifiant : 08NDGS0316

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation d'élèves présentant des troubles importants du comportement.

Objectifs :

- Informer et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les troubles des comportements et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés.
- Analyser les difficultés liées à ces pathologies et leurs conséquences sur les apprentissages.
- Proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées.
- Mettre en place un partenariat, avec tous les intervenants qui participent à la prise en compte des besoins spécifiques de ce public.

Contenus pédagogiques proposés :

- Les troubles importants du comportement : le point sur les connaissances et les pratiques actuelles de prise en charge éducative et thérapeutique.
- Les conséquences de ces troubles sur la scolarisation et l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées.
- Témoignage de pratiques enseignantes.
- La mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation : ressources à mobiliser, partenariat, articulation des prises en charge, travail d'équipe.

Dates : du lundi 16 mars 2009, 14 heures au vendredi 20 mars 2009, 12 heures.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Lieu : IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.

Opérateur principal : IUFM de l'académie de Lyon.

Intervenants : Formateurs IUFM, enseignants, intervenants extérieurs (centre de référence, structures médico-sociales, PJJ).

Nombre de participants : 30 personnes.

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

Autisme et troubles envahissants du développement : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques

Identifiant : 08NDGS0304

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants des 1 et 2nd degrés concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles.

Objectifs :

L'approche proposée dans ce module vise à optimiser l'action pédagogique des enseignants auprès des élèves présentant ces troubles.

- Situer la question de l'autisme dans une perspective historique.
- Connaître les difficultés liées à ce syndrome dans les domaines de la communication, du comportement et des apprentissages et repérer les particularités cognitives de ces élèves.
- Poser les principes d'une démarche éducative et pédagogique spécifique.
- Initier les participants aux méthodes et outils spécifiques, en particulier aux aides visuelles pour la communication.
- Mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation.
- Montrer le devenir possible de ces personnes à l'âge adulte.

Contenus pédagogiques proposés :

- Présentation du "spectre autistique" et des différentes formes d'autisme dont l'autisme de "haut niveau" ou le syndrome d'Asperger. Les différentes classifications existantes.
- Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : les collaborations nécessaires.
- Exemples de pratiques pédagogiques spécifiques, dans diverses disciplines.
- Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement (méthodes TEACCH, MAKATON, ABA, système PEC'S et les aides visuelles à la communication).
- Projet de vie et parcours de formation de ces élèves.

Dates : du lundi 20 octobre 2008, 10 heures au vendredi 24 octobre 2008, 12 heures et du lundi 26 janvier 2009, 10 heures au vendredi 30 janvier 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (universitaires et chercheurs).

Nombre de participants : 15 à 30 personnes.

Les troubles envahissants du développement

Identifiant : 08NDGS0312

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles.

Objectifs :

- Informer sur l'état actuel des recherches et des connaissances sur les troubles envahissants du développement.
- Analyser les difficultés liées à ces pathologies et identifier leurs conséquences sur les apprentissages scolaires.
- Proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées.
- Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation.

Contenus pédagogiques proposés :

- Les troubles envahissants du développement : le point sur les connaissances (définitions, aspects cliniques et cognitifs) et les pratiques actuelles de prise en charge éducative et thérapeutique.
- La scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles envahissants du développement : réflexion sur des pratiques pédagogiques adaptées.
- Réflexion sur l'articulation des prises en charge : partenariat, travail d'équipe et rôle des AVS.
- Témoignages de pratiques d'équipes pédagogiques et de travail en partenariat.

Dates : du lundi 5 janvier 2009, 14 heures au vendredi 9 janvier 2009, 12 heures et du lundi 9 mars 2009, 14 heures au vendredi 13 mars 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.

Opérateur principal : IUFM de l'académie de Lyon.

Intervenants : Formateurs IUFM, universitaires, personnels du centre de ressources régional Rhône-Alpes sur l'autisme.

Nombre de participants : 30 personnes.

Scolarisation des élèves présentant des troubles autistiques

Identifiant : 08NDGS0319

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH et enseignants des 1er et 2nd degrés concernés par la scolarisation des élèves présentant ces troubles.

Objectifs :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles autistiques, scolarisés en classe ordinaire, en CLIS, en UPI ou en établissement spécialisé.
- Mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation dans le parcours de formation.
- Concevoir les démarches pédagogiques adaptées favorisant les apprentissages.
- Penser le rôle et le positionnement de l'enseignant : la relation pédagogique et le travail en partenariat.

Contenus pédagogiques proposés :

- Autisme et troubles envahissants du développement : le point sur les connaissances et les pratiques actuelles de prise en charge éducative et thérapeutique.
- Rapports singuliers au savoir et à la langue des élèves présentant ces troubles.
- Mise en œuvre de démarches pédagogiques adaptées : des apprentissages premiers (lecture, écriture) à la poursuite de scolarité dans le second degré.
- Modalités de scolarisation en milieu ordinaire dans les premier et second degrés : aide aux enseignants, accompagnement et aide aux élèves, relations avec les parents.
- Parcours en UPI de lycée professionnel : de la scolarisation à l'insertion professionnelle, orientation et mise en œuvre.
- Témoignages et échanges de pratiques.

Dates : du lundi 11 mai 2009, 13 heures 30 au vendredi 15 mai 2009, 13 heures.

Durée : 25 heures (1 semaine).

Lieu : IUFM d' Auvergne, site de Clermont-Ferrand, 36, avenue Jean Jaurès, 63407 Chamalières.

Opérateur principal : IUFM d' Auvergne.

Intervenants : Formateurs IUFM, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (structures médico-sociales...).

Nombre de participants : 20 personnes.

Troubles envahissants du développement et autisme**Identifiant :** 08NDGS0321**Public concerné :** Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles.**Objectifs :**

- Informer sur l'état actuel des recherches et des connaissances sur les troubles envahissants du développement (chez les élèves en âge scolaire).
- Analyser les conséquences des troubles sur les apprentissages scolaires et prendre en compte les particularités cognitives.
- Construire des réponses pédagogiques adaptées, s'initier à certaines approches spécifiques.
- Mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation : partenariat et rôle des différents intervenants.

Contenus pédagogiques proposés :

- Point sur les connaissances actuelles : aspects diagnostics et cliniques, différentes approches thérapeutiques et éducatives.
- Analyse des difficultés cognitives, conséquences sur les apprentissages.
- Présentation de méthodes et démarches d'aide à la communication et aux apprentissages.
- Construction de démarches pédagogiques et de stratégies adaptées ; témoignage d'enseignants spécialisés.
- Articulation des différents intervenants dans le cadre du PPS : collaboration avec les familles, partenariat, travail en équipe et place des AVS.
- Identifier à partir des différents apports et documents proposés quelques "invariants pédagogiques" susceptibles d'accompagner la pratique des enseignants au quotidien.

Dates : du lundi 19 janvier 2009, 13 heures au vendredi 23 janvier 2009, 12 heures 30.**Durée :** 25 heures (1 semaine).**Lieu :** IUFM de Franche-Comté, centre de Besançon Montjoux, 57, avenue Montjoux, BP 91045, 25001 Besançon cedex.**Opérateur principal :** Université-IUFM de Franche-Comté.**Intervenants :** Formateurs IUFM, universitaires, enseignants spécialisés, personnels du centre de ressources sur l'autisme.**Nombre de participants :** 25 personnes.

**Autisme et troubles envahissants du développement :
scolarisation dans le 2nd degré d'élèves présentant ces troubles**

Identifiant : 08NDGS0323

Public concerné : enseignants titulaires du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré et conseillers principaux d'éducation concernés par la scolarisation des élèves présentant ces troubles.

Objectifs :

- Informer sur l'état actuel des recherches et des connaissances concernant les troubles envahissants du développement.
- Analyser les difficultés liées à ces pathologies et identifier leurs conséquences sur les apprentissages scolaires.
- Proposer et construire des démarches pédagogiques adaptées.
- Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation et à la formation.

Contenus pédagogiques proposés :

- L'autisme et les troubles envahissants du développement : connaissances (définitions, aspects cliniques et cognitifs), troubles associés, pratiques actuelles de prise en charge éducative et thérapeutique.
- Scolarisation des élèves atteints de troubles envahissants du développement dans le second degré : réflexion sur les pratiques pédagogiques adaptées.
- Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : partenariat, travail en équipe et avec les parents, rôle des AVS.
- Témoignages de pratiques et de travail en partenariat.

Dates : du lundi 16 mars 2009, 14 heures au vendredi 20 mars 2009, 12 heures.

Durée : 24 heures (1 semaine).

Lieu : IUFM de Midi-Pyrénées, site Ste Agne, 56, avenue de l'URSS, 31078 Toulouse cedex 4.

Opérateur principal : Rectorat de Toulouse.

Intervenants : Formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (centre de ressources autisme Midi-Pyrénées, responsable associatif).

Nombre de participants : 25 personnes.

L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DÉFICIENTS VISUELS OU DÉFICIENTS MOTEUR

L'apport des TICE dans les enseignements mathématiques et langagiers pour les élèves présentant un déficit moteur

Identifiant : 08NDGS0303

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option C et enseignants du 2nd degré participant à la scolarisation d'élèves présentant un déficit moteur.

Objectifs :

Permettre aux enseignants de mettre en œuvre des adaptations pédagogiques et techniques pour répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés moteurs dans l'apprentissage des mathématiques et du français.

- Analyser les tâches scolaires au regard des obstacles possibles liés aux déficits moteurs et aux troubles associés des élèves.
- Exprimer des besoins en termes d'adaptation de démarches et d'outils pédagogiques.
- Repérer des réponses pédagogiques et techniques à privilégier.
- Découvrir et expérimenter quelques solutions techniques.
- Réaliser des ressources adaptées.
- Se situer dans un travail en réseau et dans une problématique de projet individualisé pour l'élève.

Contenus pédagogiques proposés :

- Les problèmes rencontrés dans les apprentissages scolaires par les élèves handicapés moteurs : analyse des tâches proposées dans les activités de français et de mathématiques, des obstacles possibles et des besoins pédagogiques en matière de démarches et d'outils adaptés.
- L'adaptation de l'environnement de travail, l'accès facilité à l'ordinateur, la préparation de documents informatisés à partir de ressources diverses.
- Les aides à la production d'écrits, l'adaptation de documents textuels des élèves présentant des difficultés à écrire.
- L'accompagnement de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'affichage dynamique de textes et le retour vocal pour le développement de la conscience phonologique et le guidage du regard des élèves handicapés moteurs.
- L'usage de glossaires, d'abréviations et du correcteur orthographique du traitement de texte pour suppléer les troubles sévères du langage écrit.
- Les outils pour l'enseignement de l'arithmétique, l'écriture des mathématiques sur ordinateur.
- Les représentations mathématiques en analyse et espaces vectoriels, les tracés géométriques.

Dates : du lundi 13 octobre 2008, 10 heures au vendredi 17 octobre 2008, 12 heures et du lundi 2 février 2009, 10 heures au vendredi 6 février 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 semaines).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 15 personnes.

L'utilisation des technologies informatiques pour la scolarisation des élèves déficients visuels : enjeux, apports et limites

Identifiant : 08NDGS0305

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option B et enseignants du 2nd degré participant à la scolarisation d'élèves déficients visuels.

Objectifs :

- Donner une palette de connaissance des outils palliatifs ou adaptatifs favorisant la scolarisation des élèves déficients visuels dans le 1er degré et dans les filières générales ou professionnelles du 2nd degré.
- Présenter les outils de création de contenus, réfléchir à leur mise à disposition et à leur mutualisation.
- Identifier les possibilités et les limites des différents types d'outils dans la classe.

Contenus pédagogiques proposés :

- Le cadre réglementaire, le projet personnalisé de scolarisation.
- Différents cas de déficience de la vue et leurs conséquences sur le plan pédagogique.
- Analyse des besoins d'un élève DV (texte gros caractères et/ou braille et/ou images ou schémas adaptés) en matière de support documentaire dans un contexte pédagogique. Méthodologie de la réalisation d'un document adapté.
- Recherche, accessibilité et utilisabilité de ressources documentaires.
- Production de contenus accessibles et utilisables. Aspects de la multimodalité. Mise en commun de ressources.
- Informatique et contenus didactiques.
- Exploration des types d'outils informatiques pour déficients de la vue.
- Étude de critères de choix de stratégies (et présentation de solutions) en fonction des situations.
- Possibilités, limites et complémentarité des TICE : aspects techniques, humains, financiers, abordés par l'exemple.

Dates : du lundi 17 novembre 2008, 10 heures au vendredi 21 novembre 2008, 15 heures et du lundi 11 mars 2009, 10 heures au vendredi 15 mai 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 25 personnes.

TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES**Scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages associés dans le second degré****Identifiant :** 08NDGS0301**Public concerné :** Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré (toutes disciplines) concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues.**Objectifs :**

Acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage et les troubles des apprentissages associés permettant aux enseignants de repérer les effets de ces troubles, de travailler en équipe et de répondre aux besoins spécifiques des élèves du second degré présentant ces troubles.

Contenus pédagogiques proposés :

- Apport de connaissances sur l'acquisition du langage oral et écrit, les difficultés d'apprentissage et les dysfonctionnements possibles : savoir repérer les troubles.
- Apports de connaissances sur les autres troubles des apprentissages.
- Réflexion sur les modalités de scolarisation, le travail en équipe et en partenariat.
- Les pratiques pédagogiques et d'accompagnement pour la scolarisation des élèves présentant des TSL au sein d'une classe ordinaire ou d'une classe spécialisée.
- Présentation d'outils pratiques pouvant être soit directement exploitables en classe soit retravaillés en vue d'une utilisation plus ciblée selon le terrain du professionnel.
- Échanges sur les pratiques et les outils.

Dates : du lundi 6 octobre 2008, 10 heures au vendredi 10 octobre 2008, 12 heures et du lundi 5 janvier 2009, 10 heures au vendredi 9 janvier 2009, 12 heures.**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine).**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.**Opérateur principal :** INS HEA**Intervenants :** Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.**Nombre de participants :** 20 à 25 personnes.

**Scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques du langage
et des troubles des apprentissages associés dans le premier degré**

Identifiant : 08NDGS0306

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH et enseignants du 1er degré concernés par la scolarisation d'élèves présentant ces troubles, psychologiques scolaires.

Objectifs :

- Acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves dans leur scolarité.
- Acquisition de compétences pour démultiplier ces connaissances, échanges avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants.
- Échanges entre stagiaires d'informations sur les modalités de scolarisation, les problématiques et les démarches pédagogiques : savoir différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

Contenus pédagogiques proposés :

- Apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés et dysfonctionnements.
- Troubles des apprentissages associés.
- Mathématiques et troubles spécifiques du langage.
- Repérage, dépistage et prévention : travail avec les partenaires.
- Démarches et outils pédagogiques.
- Échanges sur les pratiques.

Dates : du lundi 24 novembre 2008, 10 heures au vendredi 28 novembre 2008, 12 heures et du lundi 2 février 2009, 10 heures au vendredi 6 février 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA

Intervenants : Formateurs INS HEA, intervenants extérieurs.

Nombre de participants : 20 à 25 personnes.

Troubles spécifiques des apprentissages

Identifiant : 08NDGS0315

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH, enseignants du 2nd degré concernés par la scolarisation des élèves présentant ce type de troubles.

Objectifs :

- Informer sur les difficultés et les troubles spécifiques des apprentissages et plus particulièrement sur les troubles du langage écrit ou oral.
- Présenter les possibilités d'actions et connaître les partenaires potentiels (dans l'école et à l'extérieur), pour une aide ou une prise en charge adaptée.
- Connaître les textes en vigueur sur les troubles spécifiques des apprentissages et la loi du 11 février 2005.
- Repérer les troubles, évaluer les potentialités et construire des réponses pédagogiques adaptées.

Contenus pédagogiques proposés :

- État des connaissances et recherches actuelles, du repérage au diagnostic.
- Présentation des troubles du langage oral et écrit et des troubles associés : leur influence sur les apprentissages.
- Troubles des apprentissages (dyspraxie visuo-spatiale, dyscalculie...) et conséquences pédagogiques.
- Aspects psychologiques de ces troubles.
- Place de la médecine scolaire dans le dépistage des troubles du langage.
- Pratiques et adaptations pédagogiques, travail en équipe et partenariats dans le 1er degré et dans le 2nd degré.
- Études de cas, pistes de travail.

Dates : du lundi 12 janvier 2009, 14 heures au vendredi 16 janvier 2009, 12 heures et du lundi 25 mai 2009, 14 heures au vendredi 29 mai 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.

Opérateur principal : IUFM de l'académie de Lyon.

Intervenants : Formateurs IUFM, enseignants, intervenants extérieurs (centre de référence des Hospices civils de Lyon, structures spécialisées).

Nombre de participants : 30 personnes.

INITIATION ET PERFECTIONNEMENT EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

Perfectionnement en langue des signes française (LSF) premier palier du niveau A2 du CECRL (utilisateur élémentaire - intermédiaire)

Identifiant : 08NDGS0307

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option A, ayant acquis les compétences en LSF du niveau A1 du Cadre européen commun de référence en langue (CECRL).

Objectifs :

Ce module de formation permettra au stagiaire d'atteindre un premier palier dans l'acquisition des compétences en LSF du niveau A2 du CECRL.

Le niveau A2 complet du CECRL sera supposé atteint à l'issue d'un second module de formation (deuxième palier du niveau A2, utilisateur élémentaire - intermédiaire).

Le présent module doit permettre aux stagiaires d'améliorer leurs compétences communicationnelles et linguistiques, notamment en situation scolaire, de développer leurs connaissances du fonctionnement de la LSF, de repérer les difficultés particulières et le système d'erreurs des élèves sourds signeurs, en particulier lors du passage à l'écrit.

Contenus pédagogiques proposés :

- Améliorer les compétences communicationnelles et linguistiques.
- Connaître le fonctionnement général de la langue des signes française.
- Décrire et caractériser un objet, une personne, un animal, un lieu ou une situation simples, raconter un événement ou une suite d'événements simples, poser les questions afférentes.
- Communiquer en LSF dans les situations courantes d'enseignement auprès d'élèves sourds.
- Poser les questions afférentes.

Dates : du lundi 24 novembre 2008, 9 heures au vendredi 28 novembre 2008, 16 heures 30
du lundi 2 février 2009, 9 heures au 6 février 2009, 16 heures 30
et du lundi 25 mai 2009, 9 heures au vendredi 29 mai 2009, 16 heures 30.

Durée : 90 heures (3 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA

Nombre de participants : 20 personnes.

**Perfectionnement en langue des signes française (LSF)
second palier du niveau A2 du CECRL (utilisateur élémentaire - intermédiaire)**

Identifiant : 08NDGS0308

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option A, ayant suivi le module de perfectionnement en LSF précédent (premier palier du niveau A2 du CECRL).

Objectifs :

Ce module de formation permettra au stagiaire d'atteindre l'ensemble des compétences en LSF du niveau A2 du CECRL (utilisateur élémentaire - intermédiaire).

Le présent module doit permettre aux stagiaires d'approfondir leur connaissance de la structure et du fonctionnement de la LSF, d'améliorer leurs compétences en expression et en compréhension, notamment en situation scolaire.

Contenus pédagogiques proposés :

- Approfondir la connaissance du fonctionnement de la LSF, comprendre et expliciter les procédés de transfert, de désignation de la personne, d'expression de la quantité, de la modalité.
- Comprendre et s'exprimer pour expliquer, informer, argumenter, ordonner.
- Raconter un événement ou une suite d'événements, poser les questions afférentes.
- Améliorer son enseignement : connaître et maîtriser le vocabulaire et les structures liées à l'enseignement des différentes disciplines de l'enseignement général, énoncer et traduire des consignes en LSF.

Dates : du lundi 1er décembre 2008, 9 heures au vendredi 5 décembre 2008, 16 heures 30
du lundi 5 janvier 2009, 9 heures au vendredi 9 janvier 2009, 16 heures 30
et du lundi 11 mai 2009, 9 heures au vendredi 15 mai 2009, 16 heures 30.

Durée : 90 heures (3 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA

Nombre de participants : 20 personnes.

**Perfectionnement en langue des signes française (LSF)
premier palier du niveau B1 du CECRL (utilisateur indépendant - niveau seuil)**

Identifiant : 08NDGS0302

Public concerné : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH option A, ayant acquis les compétences en LSF du niveau A2 du CECRL.

Objectifs :

Ce module de formation permettra au stagiaire d'atteindre les compétences en LSF du premier palier du niveau B1 du CECRL (utilisateur indépendant - niveau seuil).

Le présent module doit permettre aux stagiaires d'améliorer leur compréhension de la LSF dans des situations variées, de perfectionner leur compréhension et leur connaissance de son fonctionnement et de sa structure, de développer leurs compétences en expression et en compréhension, notamment en situation scolaire.

Contenus pédagogiques proposés :

- Découvrir le patrimoine "littéraire" et culturel.
- Comprendre un énoncé signé en situation de réception différée.
- Mieux cerner la problématique de la trace en LSF.
- Comprendre et expliciter les procédés d'expression de la cause, la conséquence, l'éventualité, la condition, le doute, l'hypothèse.
- Comprendre et s'exprimer pour expliquer, informer, argumenter, ordonner.
- Raconter un événement ou une suite d'événements, poser les questions afférentes.
- Améliorer son enseignement : connaître et maîtriser le vocabulaire et les structures liées à l'enseignement des différentes disciplines de l'enseignement général, s'initier à la traduction de textes variés, énoncer et traduire des consignes en LSF, comprendre et analyser les discours des élèves.

Dates : du lundi 13 octobre 2008, 9 heures au vendredi 17 octobre 2008, 16 heures 30
du lundi 12 janvier 2009, 9 heures au vendredi 16 janvier, 16 heures 30
et du lundi 30 mars 2009, 9 heures au vendredi 3 avril 2009, 16 heures 30.

Durée : 90 heures (3 x 1 semaine).

Lieu : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

Opérateur principal : INS HEA.

Intervenants : Formateurs INS HEA.

Nombre de participants : 20 personnes.

Perfectionnement en langue des signes française (LSF)
2ème année - niveau A1 du CECRL (utilisateur élémentaire - découverte)

Identifiant : 08NDGS0317

Public concerné : Enseignants ayant bénéficié de la formation 2CA-SH option A, enseignants ayant bénéficié de la formation d'initiation niveau A1 - 1ère année à l'IUFM de l'académie de Lyon en 2008, ou pouvant justifier d'un niveau équivalent.

Il s'agit d'un stage de **perfectionnement**, dont les objectifs se situent cependant uniquement à l'intérieur du niveau d'acquisition A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), "utilisateur élémentaire - découverte".

Objectifs :

- Poursuivre la formation en LSF pour des stagiaires considérés comme débutants dans l'apprentissage de la LSF bien qu'ayant bénéficié d'une initiation.
- Aider à l'élaboration des adaptations pédagogiques envisageables dans le 1er et le 2nd degré, par des apports théoriques et la mutualisation des pratiques.

Contenus pédagogiques proposés :

- Compléments de connaissances théoriques.
- Adaptations pédagogiques : mutualisation des pratiques.
- Cours de LSF niveau A1 perfectionnement (bases structurales et lexicales de la langue des signes française).
- Présentation de ressources bibliographiques, sites internet, logiciels d'apprentissage de la LSF.

Dates : du lundi 16 mars 2009, 14 heures au vendredi 21 mars 2009, 12 heures et du lundi 11 mai 2009, 14 heures au vendredi 16 mai 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.

Opérateur principal : IUFM de l'académie de Lyon.

Intervenants : Formatrice IUFM, association "Visuel Langue des signes", interprète LSF.

Nombre de participants : 20 personnes.

Perfectionnement en langue des signes française (LSF)
3ème année - niveau A1 du CECRL (utilisateur élémentaire - découverte)

Identifiant : 08NDGS0313

Public concerné :

Enseignants titulaires du CAPA-SH option A, enseignants ayant bénéficié de la formation initiale 2ème année du niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en LSF à l'IUFM de l'académie de Lyon en 2008, ou pouvant justifier d'un niveau équivalent.

Il s'agit d'un stage de **perfectionnement** pour des personnes ayant bénéficié d'une soixantaine d'heures minimum d'apprentissage de la LSF. Il vise la maîtrise de l'ensemble des compétences du niveau A1 du CECRL en LSF (niveau introductif ou découverte).

Objectifs :

- Poursuivre l'apprentissage de la LSF pour atteindre la maîtrise de l'ensemble des compétences du niveau A1 du CECRL.

- Actualiser les connaissances dans le domaine de la surdité :

. évolution des modalités de scolarisation des jeunes sourds ;

. évolution de la langue des signes et de son enseignement, notion de bilinguisme, lien avec les recherches en science du langage et en psychologie ;

. incidence des nouvelles technologies dans la prise en charge des jeunes sourds.

Contenus pédagogiques proposés :

- Compléments de connaissances théoriques.

- Adaptations pédagogiques : mutualisation des pratiques.

- Cours de LSF niveau A1 perfectionnement (bases structurales et lexicales de la langue des signes française).

- Présentation de ressources bibliographiques, sites internet, logiciels d'apprentissage de la LSF.

Dates : du lundi 5 janvier 2009, 14 heures au vendredi 9 janvier 2009, 12 heures

et du lundi 23 mars 2009, 14 heures au vendredi 27 mars 2009, 12 heures.

Durée : 50 heures (2 x 1 semaine).

Lieu : IUFM de l'académie de Lyon, 5, rue Anselme, 69317 Lyon cedex 04.

Opérateur principal : IUFM de l'académie de Lyon.

Intervenants : Formatrice IUFM, association "Visuel Langue des signes", interprète LSF.

Nombre de participants : 15 personnes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENY0800409V

AVIS DU 22-5-2008

MEN
CNED

E nseignants au CNED

Poste à l'institut de Lyon du CNED

Un poste de professeur de lycée professionnel, de certifié ou d'agrégé (toutes disciplines) à pourvoir par voie de détachement est susceptible d'être vacant au Centre national d'enseignement à distance, institut de Lyon, à compter du 1er septembre 2008.

Ce professeur exercera des responsabilités pédagogiques au sein du département sanitaire et social de l'institut de Lyon du CNED.

Une expérience professionnelle dans les secteurs paramédical, médical, médico-social ou social serait appréciée.

Il sera chargé de piloter, d'organiser et de coordonner l'offre de formation dans ce domaine et de concevoir des produits de formation à distance incluant des services répondant aux attentes des usagers. Il assurera une responsabilité pédagogique dans la création et la gestion de produits multimédias.

Ce professeur pourrait intervenir dans le domaine de la VAE et rejoindre l'équipe "d'accompagnateurs à distance" existante.

Il devra posséder des connaissances en ingénierie de formation afin d'établir des cahiers des charges spécifiques et de construire des dispositifs d'accompagnement intégrant des services (tutorat, services en ligne).

Il assurera des fonctions de conseiller pédagogique auprès des usagers en lien avec les assistants de formation du département.

Ces fonctions exigent :

- une maîtrise de l'outil informatique ;

- un sens du dialogue avec les partenaires institutionnels et extérieurs ;

- une aptitude à s'intégrer dans une équipe de travail pluridisciplinaire.

Ce professeur sera soumis, pour les horaires et congés, aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération lyonnaise.

Les candidatures au détachement sur ce poste devront parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, bd Nicéphore Niepce, BP 80300, Futuroscope, 86963 Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'institut CNED de Lyon, 100, rue Hénon, 69316 Lyon cedex 04, tél. 04 72 00 65 10.

Poste à l'institut de Toulouse du CNED

Un poste d'enseignant (1er ou 2nd degré) est susceptible d'être vacant au CNED, institut de Toulouse. Il serait à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2008.

Placé sous l'autorité du directeur adjoint de l'institut et sous la responsabilité du responsable du service de scolarité du CRPE, cet enseignant assure les fonctions de conseiller de formation auprès des candidats au CRPE et, éventuellement, des enseignants du 1er degré.

La mission de conseiller de formation auprès des inscrits est essentielle. En effet, c'est bien le conseiller de formation qui, le plus souvent, est

l'interlocuteur privilégié de l'inscrit, qui l'aide, le soutient, le conseille, l'oriente au besoin et suit son travail tout au long de son parcours de formation au CNED.

En plus de cette fonction principale et première, une fonction spécifique est confiée au conseiller de formation : il est chargé du suivi du travail des enseignants correcteurs - en étroite collaboration avec le responsable du service et le responsable pédagogique du service des enseignants correcteurs. Il doit donc se positionner comme un "conseiller pédagogique" soucieux d'aider ces enseignants correcteurs dans leur travail. Dans le même temps, il doit être capable de repérer leurs difficultés éventuelles, voire de les signaler quand ces difficultés sont préjudiciables à l'inscrit.

Pour tout cela, il doit :

- assurer la communication (écoute, compréhension) avec les inscrits candidats aux CRPE ou les enseignants du 1er degré et le suivi pédagogique ;
- répondre aux réclamations ou remarques des inscrits (par courrier, téléphone, messagerie électronique, forum, etc.) quand celles-ci sont d'ordre pédagogique ;
- assurer la médiation entre l'inscrit et les enseignants correcteurs si nécessaire ;
- assurer les échanges avec les autres membres du service (en termes de suggestions, en faisant remonter les dysfonctionnements que rencontrent les inscrits, etc.) ;
- assurer la veille pédagogique et le bon fonctionnement des différentes formes de tutorat (téléphonique, électronique, etc.) ;
- traiter le volet pédagogique de certains dossiers problématiques (dossiers d'inscription, devoirs, etc.) avant l'enregistrement par les assistants.

En accord avec le responsable du service, d'autres missions particulières ou dossiers spécifiques peuvent être confiés au conseiller de formation.

En conclusion, le conseiller de formation doit donc participer à une œuvre collective et partenariale, dans le respect des compétences de chacun, afin que nos inscrits disposent des outils les mieux adaptés leur permettant de progresser et de réussir dans la voie qu'ils ont choisie avec le CNED.

Cet enseignant sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

Les candidatures au détachement sur ce poste doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, direction générale, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera expédié directement par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur adjoint de l'institut de Toulouse, au 05 62 11 89 71.

Poste à l'institut de Toulouse du CNED

Un poste d'enseignant du 2nd degré est vacant au CNED, institut de Toulouse. Il est à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2008.

Placé sous l'autorité du directeur adjoint de l'institut, cet enseignant occupera les fonctions de coordonnateur des responsables d'un département de formations et des chargés de mission. Cette fonction transversale est proche de celle qu'occupe un "directeur des études" et, à ce titre, il serait intéressant que cet enseignant ait eu une expérience professionnelle en université.

Le coordonnateur des responsables d'un département de formations et des chargés de mission est un véritable "manager" du collège dont il coordonne le travail et avec qui il collabore en vue d'en améliorer l'efficacité, en cohérence avec la politique générale de l'établissement.

C'est un enseignant. À ce titre, son approche dans le traitement des problèmes doit lui permettre de toujours se préoccuper de l'intérêt pédagogique de l'inscrit. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec le collège des responsables des services de scolarité ou de suivi de formations et le coordonnateur de ce collège.

Il doit :

- réunir régulièrement le collège des responsables d'un département de formations et des chargés de mission et animer ce collège pour atteindre les objectifs fixés ;

- s'assurer de la mise en œuvre des décisions de l'équipe de direction (établissement et institut) ou des décisions prises par le collège qu'il coordonne ;
- être l'interlocuteur des différents services chargés, au sein de la division de la production, des services financiers, des affaires juridiques, du suivi, de la gestion et de la réalisation de la commande et notamment en cas d'absence (ou de congés) d'un responsable de formations afin que la chaîne de production ne soit pas interrompue ;
- connaître de façon exhaustive les cours afin de mener avec le responsable du département de formations ou le chargé de mission concerné, et éventuellement le responsable des services de scolarité ou de suivi de formations, une réflexion permanente pour faire évoluer ces cours, les harmoniser, les simplifier, etc. En ce sens, il mutualise les expériences et est un relais entre les différents départements ;
- impulser, en étroite collaboration avec le responsable d'un département de formations et/ou le chargé de mission concerné et sous l'autorité pédagogique du directeur adjoint, des projets innovants ;
- suivre le projet de sa conception à sa publication : à ce titre, il centralise les fiches de déclaration de projet qu'il valide et transmet au directeur adjoint, il participe aux différentes réunions de mise en œuvre du projet et en suit les différentes étapes de réalisation ;
- travailler en étroite collaboration avec les responsables d'un département de formations et les chargés de mission dont il valide en première instance les travaux (cahier des charges, définition du projet, etc.) avant transmission au directeur adjoint ; à ce titre il possède une bonne qualité rédactionnelle... ;
- s'assurer que les responsables d'un département de formations ou les chargés de mission qui sont les "passeurs de commande" des documents respectent le calendrier de production qui a été décidé en commun, lors de réunions auxquelles il participe ;
- informer régulièrement le collège des responsables d'un département de formations et des chargés de missions des événements nouveaux et faire remonter l'information ;
- participer comme membre consultatif à

l'ensemble des comités éditoriaux et contribuer ainsi à la mise à jour et à l'évolution du site attaché à chaque formation ;

- veiller au traitement rapide des problèmes ;
- veiller à la gestion sereine des difficultés : jouer le rôle de médiateur en interne ;
- être le correspondant "formation" de l'institut. D'autres missions plus ponctuelles peuvent lui être confiées en accord avec lui.

Par ailleurs, cet enseignant doit être constamment en alerte pour repérer et anticiper les éventuels changements, les évolutions concernant les formations que l'institut du CNED de Toulouse a en charge.

Il doit avoir une aptitude certaine à travailler en équipe et posséder toutes les qualités relationnelles pour cela.

Il doit être capable de traiter directement, au nom du CNED, avec des personnes de statuts et d'univers différents.

Il doit maîtriser les compétences de base en informatique pour l'utilisation d'un traitement de texte, de courrier électronique, d'internet. De plus, il doit avoir une bonne connaissance des applications pédagogiques de ces technologies pour concevoir des formations en ligne adaptées aux inscrits concernés.

Enfin, il serait souhaitable que cet enseignant ait une expérience d'auteur et/ou ait travaillé dans le monde de l'édition.

En conclusion, cet enseignant doit participer à une œuvre collective et partenariale, dans le respect des compétences de chacun, afin que nos inscrits disposent des outils les mieux adaptés leur permettant de progresser et de réussir dans la voie qu'ils ont choisie avec le CNED.

Cet enseignant sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

Les candidatures au détachement sur ce poste doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard deux semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, direction générale, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera expédié directement par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur adjoint de l'institut de Toulouse, au 05 62 11 89 71.

Poste à l'institut de Toulouse du CNED

Un poste d'enseignant du 1er degré ou du 2nd degré est vacant au CNED, institut de Toulouse. Il est à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2008.

Placé sous l'autorité du directeur adjoint de l'institut, cet enseignant, responsable du département de formations pour les inscrits au CNED préparant le CRPE, a en charge le suivi des formations actuelles et la conception puis la mise en œuvre de nouvelles formations destinées essentiellement aux candidats préparant le concours de recrutement de professeur des écoles ou désirant entrer en 1ère année d'IUFM.

Pour cela, cet enseignant doit avoir déjà participé à la formation des enseignants du 1er degré dans le cadre de formations diverses ou plus particulièrement au sein d'un IUFM et bien connaître le CRPE.

À ce titre, il doit :

- définir le contenu et la forme des formations en étroite collaboration avec les experts recrutés, les responsables et conseillers de scolarité concernés, les chargés de missions pour la mise en ligne des formations et les services de la division de la production ;
- constituer des équipes de rédacteurs et les manager ;
- établir leur contrat et assurer le suivi de leur travail, soit directement, soit en étroite collaboration avec les experts et/ou coordonnateurs recrutés ;
- concevoir les cahiers des charges et calendriers annexés aux contrats ;
- veiller au respect des calendriers et aux termes du contrat et du cahier des charges ;
- s'assurer de la cohérence (fond et forme) de l'ensemble de la formation (documents d'accompagnement compris) destinée à un inscrit ;
- veiller à ce que les contraintes de l'enseignement à distance et celles liées à la production soient respectées.

Pour cela, cet enseignant doit travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés

au sein du CNED, de la conception des différents projets à leur mise en œuvre réelle et tout particulièrement avec le coordonnateur des départements de formations et des chargés de mission et le responsable du service chargé du suivi des candidats au CRPE.

Par ailleurs, cet enseignant fait partie du collège des responsables de départements de formations et des chargés de mission avec lesquels il participe à la réflexion pour la mise en œuvre de projets innovants concernant l'ensemble des départements de formations de l'institut...

Cet enseignant doit avoir une bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du 1er degré en particulier. Il doit notamment avoir une ouverture d'esprit sur l'ensemble des disciplines concernées par le CRPE.

Il doit être constamment en alerte pour repérer et anticiper les éventuels changements, les évolutions concernant les formations dont il a la charge. Il doit avoir une aptitude certaine à travailler en équipe et posséder toutes les qualités relationnelles pour cela.

Il doit maîtriser les compétences de base en informatique pour l'utilisation d'un traitement de texte, de courrier électronique, d'internet. De plus, il doit connaître les applications pédagogiques de ces technologies pour concevoir des formations en ligne adaptées aux inscrits concernés (classe virtuelle, oral en ligne, plateformes de formation en ligne...).

Enfin, il serait souhaitable que cet enseignant ait une expérience d'auteur et/ou ait travaillé dans le monde de l'édition.

Sa mission particulière amène cet enseignant à travailler en relation avec certains partenaires extérieurs (IUFM, GRETA, etc.). À ce titre, il doit être capable de traiter directement, au nom du CNED, avec des personnes de statuts et d'univers différents.

En conclusion, cet enseignant doit participer à une œuvre collective et partenariale, dans le respect des compétences de chacun, afin que nos inscrits disposent des outils les mieux adaptés leur permettant de progresser et de réussir dans la voie qu'ils ont choisie avec le CNED.

Cet enseignant sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

Les candidatures au détachement sur ce poste doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, direction générale, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963

Futuroscope Chasseneuil cedex
Un double de la candidature sera expédié directement par la voie directe à la même adresse.
Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur adjoint de l'institut de Toulouse, au 05 62 11 89 71.

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENE0800432V

AVIS DU 22-5-2008

MEN
DGESCO B2-3

Enseignants à la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) - rentrée 2008

■ Des postes sont ouverts par la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) à des enseignants pour la rentrée scolaire 2008, à pourvoir par voie de détachement, pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

La Cité des sciences et de l'industrie, établissement public à caractère industriel et commercial, élabore des produits, mène des actions, crée des activités dont le rayonnement se veut régional, national et international.

Dans ce cadre, elle se propose d'associer des enseignants particulièrement motivés par :

- l'animation scientifique et technique, l'aide à la visite dans les différentes expositions et la mise en valeur pédagogique des espaces de la Cité tels que la Cité des enfants (espace 2-7 ans, espace 5-12 ans, exposition temporaire) et Explora pour des publics variés et différents selon les espaces : scolaires, enseignants, formateurs, groupes, individuels, familles, visiteurs en situation de loisirs, etc. ;
- les actions et programmes pédagogiques à destination des futurs enseignants et/ou des enseignants s'inscrivant dans une dynamique d'innovation pédagogique en utilisant les ressources de la CSI (stages pour les enseignants des premier et second degrés, etc.) ;
- la production de documents pédagogiques et le lien avec le monde enseignant à l'aide des réseaux numériques ;
- les actions de promotion en direction du monde scolaire ;
- le développement d'offres de médiation et d'éducation utilisant les TIC.

Sont, à ce titre, plus particulièrement recherchées : une motivation pour le travail en équipe et sur projet ; une expertise disciplinaire ainsi que l'une des compétences complémentaires suivantes : compétences avérées en informatique, multimédia et en technologies de l'information et de la communication. La réalisation de projets pédagogiques en équipe pluridisciplinaire, la pratique de projets innovants ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères seront également bienvenues.

À la CSI, les conditions de travail varient selon les activités.

Les postes concernés vacants ou susceptibles de l'être, relèvent de 2 profils différents :

- **17 postes en régime planifié** : du mardi au samedi et certains dimanches (activités en contact direct avec les visiteurs) ;
- **4 postes en régime horaire de type administratif** : du lundi au vendredi (activités sans contact quotidien avec les visiteurs).

Tous les personnels bénéficient de 6 semaines de congés payés et 8 jours de réduction du temps de travail (RTT).

Les profils suivants sont recherchés :

Pour le département de la Cité des enfants : 8 postes en régime planifié

Profils

- Enseignants de maternelle petite, moyenne et grande section, public 2/5 ans ;
 - enseignants du premier degré, public 5/12 ans.
- Pour ces 8 postes, une formation scientifique et une expérience dans le domaine de l'animation ou en formation d'adultes seront appréciées de même que des expériences pédagogiques en arts plastiques.

Ces enseignants seront chargés des activités d'animation et de médiation scientifiques, de

l'accompagnement des publics dans leur visite des espaces de la Cité des enfants, de la conception des produits d'éducation pour les groupes scolaires, enseignants et futurs enseignants, de la conduite ou participation à des stages professionnels à l'intention des enseignants et futurs enseignants.

Pour le département Action culturelle : 9 postes en régime planifié

Profil

9 enseignants du second degré dans les disciplines suivantes :

- enseignants en mathématiques ayant de bonnes connaissances en astronomie, pour l'équipe Sciences exactes et appliquées, en charge d'activités de médiation dans le domaine des mathématiques, de la lumière, de l'image, des sons, de la physique, de l'énergie, de l'espace et de l'astronomie éventuellement dans le cadre du planétarium. Bonne connaissance d'internet et de son utilisation ;

- enseignants en sciences physiques ayant de bonnes connaissances en astronomie pour l'équipe Sciences exactes et appliquées, en charge d'activités de médiation dans le domaine des mathématiques, de la lumière, de l'image, des sons, de la physique, de l'énergie, de l'espace et de l'astronomie, éventuellement dans le cadre du planétarium. Bonne connaissance d'internet et de son utilisation ;

- enseignants en sciences de la vie et de la Terre, pour l'équipe Vivant Environnement, en charge d'activités de médiation dans le domaine du vivant, de l'environnement, de la santé et de la géologie. Bonne connaissance d'internet et de son utilisation.

Pour le département marketing et activités commerciales : 2 postes en régime horaire de type administratif

Profil

- Deux enseignants en action commerciale, ou communication, ou économie, ou en discipline générale, particulièrement motivés par des actions de promotion et de commercialisation des produits de visite et de fréquentation scolaire et périscolaire. Ils auront notamment la responsabilité de concevoir et mettre en place des

actions de promotion auprès des réseaux éducatifs, d'avoir une démarche marketing auprès de différents prescripteurs tels qu'enseignants du premier et du second degré, d'universités, d'associations d'enseignants, une aptitude à négocier et mettre en place des partenariats avec des institutions, collectivités locales, entreprises ou autres musées, une bonne connaissance des réseaux éducatifs, une aptitude à la rédaction de documents de promotion pour concevoir des supports, dépliants, catalogues et une disponibilité pour des déplacements sont requises.

Pour la cité des métiers : 2 postes en régime horaire de type administratif

Profil

- Enseignants du second degré ou conseillers d'orientation-psychologues ou documentalistes. Pour ces postes, il est requis plus spécifiquement :

- une bonne expérience du monde de la formation professionnelle, de l'insertion, de l'orientation, de l'emploi, ou

- une bonne pratique des centres documentaires multimédia, un fort intérêt pour les dispositifs d'information en ligne, ou

- une bonne connaissance des dispositifs transnationaux et une bonne pratique des négociations partenariales.

Ces enseignants seront chargés soit de piloter la réalisation de modules de formation professionnelle utilisant les ressources de la Cité pour des publics demandeurs d'emploi et/ou jeunes sortis du système scolaire sans qualification, de piloter des dispositifs de facilitation d'accès à la Cité des métiers pour les publics les moins qualifiés ; soit de veiller à l'accessibilité des informations pertinentes dans la Cité des métiers et à l'adéquation des différents modes d'accès aux préoccupations et aux pratiques des usagers, de contribuer à la mise en ligne d'informations sur la plate-forme et ses activités, animer des groupes de travail ; soit d'assurer les interfaces avec les coordonnateurs de pôles et les responsables désignés dans les institutions partenaires et de piloter les négociations quotidiennes avec les partenaires de la plate-forme, d'assurer la coordination et le suivi des missions des responsables de jour.

Le dossier de candidature doit comprendre pour tous ces postes :

- une lettre de candidature exposant les motivations pour une ou deux des activités décrites ci-dessus et confirmant que le demandeur a connaissance des conditions de travail mentionnées ci-dessus et les accepte ;

- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement les expériences professionnelles et para-professionnelles pouvant éclairer la commission de première sélection des candidatures, les deux dernières notes d'inspection et les rapports qui les accompagnent. Ce curriculum doit donner la dernière situation du postulant (grade, discipline, établissement d'exercice, académie et/ou département de rattachement) ;

- une photocopie du dernier bulletin de salaire. Le dossier complet doit être **adressé directement avant le 30 mai 2008** (cachet de la poste faisant foi) à la Cité des sciences et de l'industrie :

- à l'attention de M. Pascal Boyer-Chammard, directeur des ressources humaines, 30, avenue Corentin Cariou, 75930 Paris cedex 19 ;

- ou par courriel à l'adresse suivante : recrutement@cite-sciences.fr

Un double sera adressé à l'attention de M. Jean-Marie Sani, directeur des publics et des activités commerciales.

Le double de la lettre de candidature doit être remis au chef d'établissement en vue de sa transmission par la voie hiérarchique, avec l'avis du chef d'établissement et des autorités rectorales **avant le 13 juin 2008**, au ministère de l'éducation nationale, DGESCO B2-3, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Les candidats présélectionnés seront invités à une présentation générale des postes, le **vendredi 6 juin 2008**, suivie de rencontres avec les responsables des services qui recrutent.

Ceux qui maintiendront leur candidature seront convoqués à la CSI pour un entretien avec les membres de la commission mixte Éducation nationale/CSI, le **vendredi 13 juin 2008**, préalablement à leur éventuelle embauche.

Pour toute information complémentaire : <http://www.cite-sciences.fr>

À la Cité des sciences et de l'industrie :

- Mme Chantal Aubert, direction des publics et des activités commerciales, au 01 40 05 74 22 ou

- Mme Nathalie Gouzik, direction des ressources humaines, au 01 40 05 80 12.

Au ministère de l'éducation nationale :

- DGESCO B2-3 : Karine Forest au 01 55 55 33 92 (pour les questions générales) ;

- DGRH : Jean Grévoz au 01 55 55 42 51 (pour les questions statutaires).

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENE0800433V

AVIS DU 22-5-2008

MEN
DGESCO B2-3

Enseignants auprès des établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication - rentrée 2008

■ 8 emplois à temps plein sont déclarés vacants pour des enseignants, à dater du 1er septembre 2008, auprès des établissements publics à vocation nationale relevant du ministère de la culture et de la communication pour participer à la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle en partenariat.

Les enseignants seront recrutés pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de

motivation et de leur dernier rapport d'inspection, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente parution au B.O., directement aux personnes indiquées au bas de chaque fiche de poste.

Un double de chaque dossier sera envoyé, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente parution au B.O., sous couvert de la voie hiérarchique, et avec avis motivé du chef d'établissement ou des autorités rectorales, au bureau des actions éducatives, culturelles et sportives de la direction générale de l'enseignement scolaire, 107, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition au ministère de la culture et de la communication à une date qui leur sera précisée par courrier.

1 - Centre national de la danse (un emploi à temps plein)

Le Centre national de la danse, établissement public industriel et commercial relevant du ministère de la culture, recrute à temps plein en position de détachement, un(e) chargé(e) de mission (H/F).

Le Centre national de la danse contribue au développement de la culture chorégraphique par une médiathèque spécialisée en danse, par le soutien à la recherche et par une politique de réactivation du patrimoine qui se concrétisent par un vaste programme éditorial et par l'organisation d'expositions, de colloques et de diverses manifestations. Il est engagé dans un vaste programme d'éducation artistique et les liens avec l'éducation nationale sont à resserrer.

Définition de poste

L'enseignant(e) est chargé(e) de la mise en œuvre des projets d'éducation artistique du CND en collaboration avec une médiatrice culturelle. Outre sa participation à l'accueil des publics en médiathèque, il (elle) est notamment chargé(e) de :

- l'organisation et du suivi des activités pédagogiques favorisant l'accès aux différents projets (expositions, spectacles, conférences, projections) du département tel que visites guidées et ateliers ;
- l'accueil des publics scolaires, notamment des groupes, au sein de la médiathèque et/ou lors des manifestations initiées par le département ;
- la mise en relation avec les relais de l'éducation nationale tels qu'inspecteurs, professeurs et les structures associées (autres pôles ressources, IUFM, Danse au cœur...);
- l'information courante et du conseil auprès de ces publics (élaboration de fiches d'information) ;
- la constitution de fonds de toutes natures spécifiquement dédiés à l'accompagnement des actions en milieu scolaire ;
- la réalisation de produits documentaires.

Profil recherché

Enseignant du second degré.

Bonne culture générale et en particulier des arts de la scène.

Les enseignements complémentaires peuvent être pris auprès de Claire Rousier, directrice du département de développement de la culture

chorégraphique, Centre national de la danse, 1, rue Victor Hugo, 93507 Pantin cedex, 01 41 83 27 27.

Les candidatures, sous couvert de la voie hiérarchique, devront parvenir à Mme la directrice du Centre national de la danse, avec copie à Mme la directrice adjointe de l'administration générale, bureau des personnels administratifs et des agents non titulaires, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.

2 - Musée du Louvre (4 emplois à temps plein)

Le musée du Louvre recrute 4 emplois à temps plein en position de détachement.

Définition de poste

Au sein du département des publics, les enseignants retenus auront pour mission :

- l'analyse des besoins et attentes des publics scolaires, universitaires et périscolaires, la définition des thèmes, des contenus et des démarches proposés par le musée à ces publics ;
 - la coordination et/ou la rédaction de documents d'information, d'aides à la visite, de publications pédagogiques et de ressources en ligne pour l'éducation artistique et culturelle et l'enseignement de l'histoire des arts ;
 - la définition, l'organisation et l'encadrement des formations et séminaires proposés aux enseignants par le Louvre ;
 - la sélection, l'encadrement et le suivi des partenariats (allant de l'enseignement primaire au supérieur), ainsi que la mise en partage de ces démarches pédagogiques et partenariales retenues pour leur caractère innovant ;
 - la conception des nouvelles activités destinées aux groupes de jeunes visiteurs et l'évaluation des programmes de visite et d'ateliers animés par les médiateurs du Louvre ;
 - la contribution aux nouveaux chantiers muséographiques, aux actions territoriales et internationales du Louvre en terme de politique de médiation et d'éducation des jeunes publics.
- Au-delà de la mission générale confiée à ces professeurs, les candidats retenus seront amenés à contribuer activement à la mise en place :
- des programmes éducatifs destinés aux publics du nouveau département des arts d'Islam et aux espaces muséographiques dédiés

- aux objets d'art du XVIIIème siècle ;
- la définition des orientations et des contenus de formation à proposer aux enseignants, aux plans académiques de formation et aux IUFM en lien avec les nouveaux programmes d'histoire des arts ;
- à la politique d'encadrement et d'accompagnement pédagogique des visites scolaires autonomes, à l'heure de la généralisation de la fréquentation des grandes institutions culturelles nationales ;
- à l'encadrement des programmes éducatifs construits en partenariat avec d'autres établissements culturels et des projets de sensibilisation à l'histoire de l'art et de formation à la médiation, proposés aux étudiants en arts et aux futurs professionnels de la culture ;
- à la coordination des projets pédagogiques construits en lien avec les établissements partenaires du Louvre en France et à l'étranger.

Profil recherché

Recrutés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, les enseignants recrutés devront avoir reçu une formation en histoire de l'art, faire preuve d'une solide culture générale et d'une véritable aisance rédactionnelle, d'un grand sens de l'organisation, d'un goût pour le travail d'équipe et être animés d'un véritable désir de transmission et d'innovation.

Les renseignements complémentaires pourront être pris auprès de Claire Guillou, directrice des publics, Musée du Louvre, 34, quai du Louvre, 75058 Paris cedex 01, 01 40 20 50 50.

Les candidatures, sous couvert de la voie hiérarchique, devront parvenir à M. le président-directeur du musée du Louvre, avec copie à Mme la directrice adjointe de l'administration générale, bureau des personnels administratifs et des agents non titulaires, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.

3 - Musée du Quai Branly (1 poste à temps plein)

Le musée du quai Branly recrute un emploi à temps plein en position de détachement.

Définition de poste

Placé sous l'autorité directe du responsable de la médiation et de l'accueil - direction des

- publics - le (la) chargé(e) des relations avec l'enseignement scolaire aura pour mission de :
- proposer au responsable de la médiation et de l'accueil un plan d'action pluri-annuel et annuel de mise en œuvre de la politique pédagogique du musée du quai Branly, comprenant notamment un programme de partenariats avec les acteurs de l'éducation nationale (ministère, inspections, rectorats, IUFM, établissements scolaires), un plan de production des outils pédagogiques tous supports, et un projet de programmation d'événements dans et hors les murs. Ce plan tiendra compte des programmes scolaires et des champs scientifiques spécifiques au musée du quai Branly. Il privilégiera la délégation à des intervenants extérieurs pour la conception des outils, par exemple en prenant appui sur les partenariats ;
 - mettre en œuvre ce plan d'action tout au long de l'année scolaire, y compris dans les dimensions opérationnelles et logistiques (formations éventuelles, outils pédagogiques, rédaction des conventions de partenariats...) et proposer à chaque fin d'année scolaire un bilan complet des actions entreprises ;
 - construire et animer un réseau des acteurs de l'éducation nationale, en collaboration avec le service du développement des publics ;
 - évaluer et améliorer les modalités d'accueil des publics enseignants et scolaires.

Profil recherché

Études de préférence historiques ou littéraires, complétées par (au minimum) une initiation à l'histoire de l'art et/ou à l'ethnologie.

Expérience similaire dans un musée ou un établissement public culturel.

Grande disponibilité.

Capacité à piloter des partenariats et des prestataires extérieurs, à gérer des projets en autonomie, mais également à travailler en équipe.

Bonne connaissance des outils informatiques et bonnes capacités d'adaptation sur logiciels.

Les renseignements complémentaires pourront être pris auprès de Cécile Dumoulin, direction des publics, Musée du quai Branly, 222, rue de l'Université, 75343 Paris cedex 07, 01 56 61 70 07.

Les candidatures, sous couvert de la voie hiérarchique, devront parvenir à M. le président-

directeur général du musée du quai Branly, avec copie à Mme la directrice adjointe de l'administration générale, bureau des personnels administratifs et des agents non titulaires, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.

4 - Musée des arts asiatiques Guimet (1 poste à temps plein)

Le Musée des arts asiatiques Guimet recrute un emploi à temps plein en position de détachement.

Définition du poste

Dans le cadre du développement des activités du service culturel et pédagogique du musée Guimet, l'enseignant(e) retenu(e) sera chargé(e) - sous l'autorité du chef du service culturel et pédagogique - d'être un lien actif entre le musée et l'éducation nationale, et d'accompagner la diversification des publics scolaires par ses propositions.

Il sera chargé, notamment dans le cadre de l'élaboration de documents pédagogiques, de :

- proposer des pistes de prolongements aux activités du service et de favoriser leur exploitation interdisciplinaire dans le cadre des établissements scolaires ;

- travailler à l'iconographie, la mise en forme, l'accessibilité de documents pédagogiques en ligne sur le site du musée ;

- établir une base de données concernant les activités / formations / partenariats / programmes scolaires en lien avec l'Asie ou les populations asiatiques déjà mises en œuvre par l'éducation nationale (académies de Paris, Créteil, Versailles) et les institutions associées ;

- diffuser les propositions (activités / partenariats) du service culturel et pédagogique auprès des relais de l'éducation nationale et des institutions associées par voie de courriels / courriers, etc ;

- concevoir des événements (journées d'information / présentation à la presse spécialisée / médias institutionnels) aptes à diffuser une large information sur les activités pédagogiques du service.

Profil recherché

Compétences requises :

- maîtrise des nouvelles technologies et compétences informatiques ;

- expérience dans la réalisation de modules ludo éducatifs multimédia ;

- connaissance du ministère de la culture et des musées.

Qualités attendues :

- bonne présentation ;

- excellente communication écrite et orale ;

- autonomie dans la recherche d'informations ;

- esprit d'équipe et disponibilité ;

- aisance relationnelle et sens de la diplomatie.

Les renseignements complémentaires pourront être pris auprès de Cécile Becker, chef du service culturel et pédagogique, Musée des arts asiatiques Guimet, 6, place d'Iéna, 75116 Paris, 01 56 52 53 00.

Les candidatures, sous couvert de la voie hiérarchique, devront parvenir à M. le directeur du Musée des arts asiatiques Guimet avec copie à Mme la directrice adjointe de l'administration générale, bureau des personnels administratifs et des agents non titulaires, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.

5 - Bibliothèque nationale de France (2 postes à mi-temps)

La Bibliothèque nationale de France recrute 2 postes à mi-temps dans le cadre de mises à disposition.

A) Dans le cadre de la délégation à la diffusion culturelle, la Bibliothèque nationale de France recrute un enseignant à mi-temps, **certifié ou agrégé d'histoire.**

Définition du poste

Au sein du service de l'action pédagogique, l'enseignant sera chargé des missions suivantes :

- conception d'ateliers et de dossiers d'accompagnement pédagogique des différentes expositions, destinés aux enseignants de collèges et de lycées (sur papier ou en ligne) ; animations de visites guidées pour les enseignants ;

- conception et animation d'actions de formation pour les enseignants (initiale et continue), notamment autour de la lecture d'image et de l'exploration des Globes de Louis XIV ;

- collaboration à la conception d'expositions pédagogiques ;

- mise en valeur du potentiel scientifique que représente l'ensemble des spécialistes de la BNF au profit d'un plus large public, notamment par l'organisation de journées à thème ;

- établissement et suivi des liens avec les différentes instances de formation et avec les cellules d'action culturelle des rectorats ;
- développement de partenariats avec des revues d'enseignants d'histoire-géographie, avec des réseaux identifiés, CRDP par exemple.

Profil recherché

Enseignant d'histoire.

- Avoir effectué des recherches pour ses élèves et avoir réalisé des productions pédagogiques et artistiques dans le cadre de l'établissement scolaire ou à l'extérieur (expositions, dossiers, publications, réalisations théâtrales ou vidéo, rencontres...);

- aisance rédactionnelle et sens de l'oralité souhaités ;

- maîtriser le traitement de texte et avoir une pratique d'internet et de l'édition multimédia ;

- avoir de très bonnes qualités d'organisation et de contact, une ouverture d'esprit et des capacités d'adaptation et d'animation pour travailler au sein d'une petite équipe (une dizaine de personnes).

B) Dans le cadre de la délégation à la diffusion culturelle, la Bibliothèque nationale de France recrute un enseignant à mi-temps, **certifié ou agrégé d'arts plastiques**.

Définition du poste

Au sein du service de l'action pédagogique, l'enseignant sera chargé des missions suivantes :

- mise en place de formations initiales pour les enseignants, portant sur l'histoire du livre et de l'écrit et sur la lecture de l'image ;

- production d'outils pédagogiques créatifs et ludiques d'accompagnement de la découverte de la Bibliothèque ;

- développement de partenariats avec des établissements scolaires dans le cadre de projets d'établissement impliquant la BNF ;

- suivi d'événements pédagogiques à vaste échelle (par exemple une journée découverte de la BNF concernant plusieurs centaines d'enfants) ;

- conception d'ateliers et de dossiers d'accompagnement pédagogique parallèles aux différentes expositions, destinés aux enseignants et aux élèves ;

- collaboration à la conception d'expositions pédagogiques ;

- conception de séances de travail ou de rencontres à caractère culturel et pédagogique, proposées dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue des enseignants comme de la formation des élèves.

Profil recherché

Enseignant d'arts plastiques.

- Connaître l'histoire du livre, de l'écrit et de l'image ;

- posséder des facilités rédactionnelles ;

- avoir une grande aisance orale ;

- maîtriser le traitement de texte et avoir une pratique d'internet et de l'édition multimédia ;

- avoir de très bonnes qualités d'organisation et de contact, une ouverture d'esprit et des capacités d'adaptation et d'animation pour travailler au sein d'une petite équipe (une dizaine de personnes).

Les renseignements complémentaires pourront être pris auprès de Anne Zali, chef du service de l'action pédagogique, Bibliothèque nationale de France, quai François Mauriac, 75706 Paris cedex 13, 01 53 79 48 48.

Les candidatures, sous couvert de la voie hiérarchique, devront parvenir à M. le président de la Bibliothèque nationale de France avec copie à Mme la directrice adjointe de l'administration générale, bureau des personnels administratifs et des agents non titulaires, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.



Directrice de la publication : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en**

chef : Jacques Aranas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes

réglementaires) : Jean-Jacques Ladvie - **Secrétaire générale de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquettiste :**

Bruno Lefebvre - **Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Muraïl, Karim Olivier, Pauline

Ranck ● **REDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT :** SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1,

BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une

publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.